



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 9 juillet 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Madame Annie Bouchard, greffière adjointe par intérim

Est absente :

Madame Karine Laroche, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. PÉRIODE DE QUESTIONS
2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 2.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 18 juin 2024 et séance extraordinaire du 27 juin 2024 à 8 h.
 - 2.3 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Activité de financement du Club Optimiste La Prairie et de l'Escadron 811 La Prairie - Tournoi de golf.
 - 2.4 Dépôt de la liste des employés embauchés par la directrice générale.
 - 2.5 Modification de la composition du comité de circulation et de mobilité active.
3. CONSULTATIONS PUBLIQUES
4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS
 - 4.1 Adoption du Règlement 1538 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

- 4.2 Avis de motion 2024-14 et dépôt du projet de règlement 1539-M abrogeant le Règlement 1490-M de contrôle intérimaire de la Ville de La Prairie.
- 4.3 Avis de motion 2024-15 et dépôt du projet de règlement 1541-M amendant le Règlement 1518-M concernant les comités de la Ville (commissions permanentes).
- 4.4 Présentation et adoption du projet de règlement 1251-08 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de prolonger le délai de validité d'une décision du Conseil municipal.
- 4.5 Avis de motion 2024-16 - Règlement 1251-08 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de prolonger le délai de validité d'une décision du Conseil municipal.

5. OCTROI DE CONTRATS

- 5.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition de vêtements de protection individuelle (habits de combat incendie).
- 5.2 Octroi d'un contrat pour des travaux d'implantation de feux à clignotement rapide FRCR (MTMD).
- 5.3 Rejet des soumissions - Appel d'offres Génie-2024-04 - Travaux de démolition et construction d'un abri à sel.

6. COMMUNICATIONS

7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 7.2 Demande de révision périodique de la reconnaissance accordée aux fins d'exemption des taxes foncières du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie.

8. GÉNIE

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 9.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029.

10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 10.1 Autorisation de signature - entente avec le centre sportif de La Prairie pour la location d'heures de glace pour la saison hivernale 2024-2025.
- 10.2 Demande d'autorisation de vente et de consommation d'alcool lors d'une journée de balle-molle organisée par le Club Social Cascade Candiac.



Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution
ou annotation

11. **RESSOURCES HUMAINES**
12. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
13. **TRAVAUX PUBLICS**
14. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 12 juin 2024.
 - 14.2 Dérogations mineures.
 - i. Demande de dérogation mineure - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 12 juin 2024.
 - 14.3 PIIA.
 - i. Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 12 juin 2024.
15. **VARIA**
16. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-07-148

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-07-149

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière adjointe par intérim s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tels que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024 à 19 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 27 juin 2024 à 8 h.

ADOPTÉE

2024-07-150

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB OPTIMISTE LA PRAIRIE ET DE L'ESCADRON 811 LA PRAIRIE - TOURNOI DU GOLF

ATTENDU que le Club Optimiste La Prairie et l'Escadron 811 La Prairie organisent, à titre d'activité de financement, un tournoi de golf conjoint, lequel se tiendra le 10 août 2024 au Club de golf Triangle d'Or à Saint-Rémi;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du Conseil qui le désirent, à participer au tournoi de golf organisé au profit du Club Optimiste La Prairie et de l'Escadron 811 La Prairie, au coût unitaire de 185 \$, lequel aura lieu le 10 août 2024, les frais et dépenses que les membres du Conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-07-151

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir la composition du comité de circulation et de mobilité active;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

DE NOMMER le directeur adjoint du Service des travaux publics ainsi que la greffière de la cour municipale et greffière adjointe, lesquels sont actuellement personnes-ressources, à titre de membres du comité de circulation et de mobilité active.

DE NOMMER le directeur du Service des travaux publics à titre de secrétaire dudit comité en remplacement de la secrétaire actuelle.

ADOPTÉE

2024-07-152

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1538 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance extraordinaire tenue le 27 juin 2024;

ATTENDU l'avis de motion 2024-13 donné lors de la séance extraordinaire tenue le 27 juin 2024;

ATTENDU que le présent règlement a pour objet d'assujettir l'émission de certains permis de construction, au paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à la construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et à l'agrandissement de l'usine d'eau potable requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par ces demandes de permis;

ATTENDU que les changements suivants ont été apportés au règlement depuis l'adoption du projet:

1. Au troisième **ATTENDU**, le mot « estimé » a été supprimé;
2. À l'article 2, la définition du mot « règlement » a été corrigée;
3. À l'article 3, le territoire d'application du règlement a été modifié de manière qu'il corresponde au périmètre urbain du territoire de la municipalité tel qu'illustré à l'annexe A du règlement plutôt qu'à l'ensemble du territoire.
4. L'annexe A est devenue l'annexe B et les articles du règlement ont été modifiés en conséquence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant:

RÈGLEMENT 1538

CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE
CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT
OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT,
L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION
D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS
MUNICIPAUX

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2024-14 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1539-M ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1490-M DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par madame Sylvie Major à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1539-M abrogeant le Règlement 1490-M de contrôle intérimaire de la Ville de La Prairie.

Madame Sylvie Major dépose le projet de règlement 1539-M abrogeant le Règlement 1490-M de contrôle intérimaire de la Ville de La Prairie.

AVIS DE MOTION 2024-15 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1541-M AMENDANT LE RÈGLEMENT 1518-M CONCERNANT LES COMITÉS DE LA VILLE (COMMISSIONS PERMANENTES)

Avis de motion est donné par monsieur Denis Girard à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1541-M amendant le Règlement 1518-M concernant les comités de la Ville (commissions permanentes).

Monsieur Denis Girard dépose le projet de règlement 1541-M amendant le Règlement 1518-M concernant les comités de la Ville (commissions permanentes) qui a pour objet de modifier la durée du mandat des membres, de préciser le pouvoir des comités et de modifier le texte de l'engagement que les membres doivent signer avant leur entrée en fonction.



Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution
ou annotation

2024-07-153

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1251-08
AMENDANT LE RÈGLEMENT 1251 RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE
PROLONGER LE DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE DÉCISION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER ET D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT 1251-08

AMENDANT LE RÈGLEMENT 1251 RELATIF AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE AFIN DE PROLONGER LE
DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE DÉCISION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Ce projet de règlement a pour objet de prolonger le délai de validité d'une résolution du conseil approuvant un PIIA, de 6 mois à 5 ans.

QUE le Conseil mandate la greffière pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2024-16

**RÈGLEMENT 1251-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1251 RELATIF AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN
DE PROLONGER LE DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE DÉCISION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Noël qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption le Règlement 1251-08 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de prolonger le délai de validité d'une décision du Conseil municipal.

2024-07-154

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE VÊTEMENTS DE
PROTECTION INDIVIDUELLE (HABITS DE COMBAT INCENDIE)**

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'acquisition de vêtements de protection individuelle (habits de combat incendie) pour la Ville de La Prairie et la Ville de Saint-Philippe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

ATTENDU que la Ville de Saint-Philippe prévoit confirmer que la Ville de La Prairie était autorisée à demander des soumissions en son nom et octroyer la partie du contrat qui la concerne, à la prochaine séance du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'OCTROYER la partie du contrat pour l'acquisition de vêtements de protection individuelle (habits de combat incendie) pour la Ville de La Prairie, pour une période débutant à compter de l'octroi du présent contrat jusqu'au 31 décembre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme soit Équipements incendies C.M.P. Mayer inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 161 259,34 \$, taxes incluses, selon les quantités prévues au devis. Les documents d'appel d'offres INAO-2024-01, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

D'EMPRUNTER au fonds de roulement un montant n'excédant pas 161 259,34 \$, remboursable sur trois ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE

2024-07-155

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'IMPLANTATION DE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE FRCR (MTMD)

ATTENDU que le 14 juillet 2023, la Ville de La Prairie et le Gouvernement du Québec représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable (ci-après « la Ministre ») ont conclu une entente de collaboration prévoyant l'implantation de feux rectangulaires à clignotement rapide, aux intersections de la route 134 et des rues Saint-Paul et Longtin;

ATTENDU que conformément à l'entente de collaboration, la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme excède l'engagement financier de la Ministre estimé à 715 000 \$, excluant les taxes et que l'entente de collaboration prévoit que l'engagement financier de la Ministre ne pourra excéder ce montant sans une autorisation préalable des représentants autorisés de la Ministre;

ATTENDU que le 2 juillet dernier, un représentant autorisé de la Ministre a donné son autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

D'OCTROYER le contrat pour les travaux d'implantation de feux rectangulaires à clignotement rapide aux intersections de la route 134 et des rues Saint-Paul et Longtin, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Néoelect inc., aux prix soumis, pour un total de 1 091 169,87 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie-2024-09-2, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-07-156

REJET DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES GÉNIE-2024-04 - TRAVAUX DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN ABRI À SEL

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la démolition et la construction d'un abri à sel;

ATTENDU que quatre soumissions ont été ouvertes le 14 juin dernier;

ATTENDU que le prix de la soumission la plus basse s'est avéré beaucoup plus élevé que l'estimation faite ainsi que du budget disponible;

ATTENDU que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau

APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

DE REJETER les soumissions ouvertes le 14 juin 2024 dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro Génie-2024-04 pour les travaux de démolition et construction d'un abri à sel.

ADOPTÉE

2024-07-157

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 28 juin 2024 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

D'APPROUVER les dépenses au montant de 2 013 307,81 \$ pour les activités financières, de 428 120,26 \$ pour les activités d'investissement et de 551 795,25 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

2024-07-158

DEMANDE DE RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE ACCORDÉE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE

ATTENDU le courriel reçu le 22 mai 2024 de la Commission municipale du Québec en lien avec la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie pour son immeuble situé au 275, rue Conrad-Pelletier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie relative à la demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour son immeuble situé au 275, rue Conrad-Pelletier, la Ville s'en remettant toutefois à la décision que prendra la Commission municipale dans ce dossier.

ADOPTÉE

2024-07-159

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029

ATTENDU que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de La Prairie souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie:



Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution
ou annotation

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

AUTORISE le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'UMQ relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques ».

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

2024-07-160

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LE CENTRE SPORTIF DE LA PRAIRIE POUR LA LOCATION D'HEURES DE GLACE POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou son représentant, à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le Centre sportif de La Prairie, pour la location de 245.5 heures de glace pour la saison hivernale 2024-2025, soit entre le 31 août 2024 et le 15 avril 2025, au tarif horaire de 345 \$ plus les taxes applicables.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires 2024 de la trésorière a été émise.

QUE les sommes nécessaires au paiement de cette dépense, pour l'année 2025 soient réservées à même le budget de l'année visée.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-07-161

DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE ET DE CONSOMMATION D'ALCOOL LORS D'UNE JOURNÉE DE BALLE-MOLLE ORGANISÉE PAR LE CLUB SOCIAL CASCADE CANDIAC

ATTENDU la demande adressée par le Club Social Cascade Candiak afin d'obtenir l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées au parc Émilie-Gamelin dans le cadre d'une journée de balle-molle, laquelle se tiendra le 2 septembre 2024, de 11 h à 17 h;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2.5.9 du Règlement 1098-M concernant la paix, l'ordre public et le bien-être général, le Conseil peut autoriser par résolution, la consommation d'alcool dans un parc à l'occasion d'un repas aux endroits, aux périodes et aux conditions qu'il détermine;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la consommation de boissons alcoolisées au parc Émilie-Gamelin dans le cadre d'une journée de balle-molle organisée par le Club Social Cascade Candiak qui se tiendra le 2 septembre 2024, de 11 h à 17 h, et ce, sous réserve de l'obtention d'un permis de vente d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou son représentant à signer le formulaire de permis de réunion requis ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 12 JUIN 2024

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 12 juin 2024.

2024-07-162

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 12 JUIN 2024

ATTENDU que la demande de dérogation mineure suivante est présentée au Conseil municipal:



Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution
ou annotation

Numéro de la dérogation mineure:	2024-0025
Numéro de cadastre:	2 264 653 du cadastre du Québec
Adresse civique:	215, rue de Mirabel
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation d'un revêtement extérieur de composite ALIGN de Gentek qui n'est pas autorisé au Règlement de zonage 1250.
Numéro de la recommandation du CCU:	2024-033

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme le 12 juin 2024;

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le Conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure ci-dessus mentionnée, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-07-163

DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 12 JUIN 2024

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251;

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2024-0023	580, chemin de Saint-Jean	Projet de rénovation extérieure	2024-034
2024-0027	120, rue du Beau-Fort	Projet de rénovation extérieure	2024-036

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 12 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-07-164

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 00

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Vincent Noël, maire suppléant

Me Karine Patton, greffière